

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 79 (1982)
Heft: 10

Rubrik: Billet du président

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Billet du président

La publicité, cet art de faire connaître ou vanter un produit, a pris actuellement un essor fantastique. Cette réclame est parfois assortie de mots incompréhensibles ou mieux encore aux consonances donnant une impression agréable, mais totalement dépourvues de sens pratique.

Ces propos me sont dictés par le journal «Biona» dont la signification m'échappe totalement et par conséquent rejoint mes premières impressions. Ce journal, à la page 8, contient un «Courrier diététique» qui traite des miels aux noms mystérieux: miels Biorex, aux fleurs sauvages, du miel Eden et encore Morga. Que signifient ces noms qui couvrent des miels étrangers?, sinon semer la confusion parmi le consommateur. Mais le miel du pays fait entièrement défaut dans ces magasins. Alerté par un collègue, il était bien difficile de ne pas réagir devant cet état de fait et je vous sou mets, ci-après, une lettre adressée à M. le Rédacteur de ce journal.

La réponse de ce dernier ne surprend personne, car il est toujours aisé de se réfugier derrière des lois pour nous rappeler que le commerce est libre et que par conséquent ils sont libres de vendre n'importe quelle denrée. Il n'est pas nécessaire de nous rafraîchir la mémoire avec cette vérité première, car elle est connue de tous. Mais vous tous, amis lecteurs, ne manquez pas de rendre visite à ces établissements pour marquer votre désapprobation à leur égard.

M. Heinz Joho
Rédacteur de «Biona»
«Courrier de la diététique»
Case postale 41
8635 Dürnten

1800 Vevey, le 28 août 1982.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis avec beaucoup d'étonnement votre journal N° 7/8 de 1982 et suis surpris de trouver un article concernant le miel.

Je n'entre pas dans les détails de vos informations concernant la composition de cette denrée qui se rapporte à toute analyse d'un quelconque laboratoire. Mais vos allégations concernant que le 75 % de votre miel soit constitué d'un mélange de sucre de fruits et de raisin, n'est pas une référence pour votre produit !

Je m'en voudrais de vous contester cette déclaration, mais elle peut très bien convenir à vos produits qui selon votre journal proviennent d'Israël, de Yougoslavie ou encore de Californie.

Quant au miel suisse et de Suisse romande en particulier, j'ai l'agréable devoir de vous faire remarquer qu'il se compose exclusivement du nectar des fleurs de nos champs, pâturages de plaine et de montagne. Il est soigné à l'intérieur de la ruche par les abeilles qui depuis des millénaires n'ont pas modifié le mode de conservation.

Permettez-moi encore de porter à votre connaissance que je me suis rendu dans deux de vos magasins pour réclamer du miel suisse. Les vendeur et vendeuse, avec une attitude condescendante, me firent remarquer que le miel suisse n'a pas la cote dans leurs magasins. Par contre, dans ces deux boutiques, les louanges ne tarissaient pas à l'égard des miels provenant des pays cités ci-devant. Aussi, je regrette votre attitude à l'égard d'un produit naturel du pays, qui ne peut être que dictée par une question de profit. Puis-je me tromper, votre réponse aura beaucoup de peine à me convaincre.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, ...

Société romande d'apiculture
Le président: *Adrien Paroz*

Vevey, octobre 1982.

Que faire de votre vieille cire ?



Apiculteurs, ne laissez rien perdre !

Il vaut la peine de récupérer chaque débris, opercules, vieux rayons. Votre cire gaufrée vous reviendra **à moins de 50 %** si vous nous envoyez votre vieille cire pour transformation. Pour les vieux rayons, pas nécessaire d'enlever les fils de fer. Les rayons avec teignes sont admis, mais pas le couvain frais.

Durant toute l'année, vous pouvez nous envoyer votre vieille cire (vieux rayons, opercules, cires fondues) soit pour transformation en cire gaufrée, échange contre matériel ou vente au prix du jour.

RITHNER FRÈRES - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS) - Tél. (025) 71 21 54